

03 avr 2015 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2015

Convention établissant l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention établissant l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et à l'acte final*.

L'Institut répond entre autres aux objectifs suivants :

- promouvoir et faire progresser une démocratie durable dans le monde entier
- améliorer et raffermir les processus électoraux démocratiques dans le monde.

En vue de réaliser ces objectifs, l'Institut développera des réseaux dans le domaine des processus électoraux, fournira de l'information, des conseils et des directives et appuiera la recherche et la formation.

La convention sera prochainement présentée à l'assentiment de la Chambre.

* faits à Stockholm le 27 février 1995, tels qu'amendés le 24 janvier 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>